

## Pressure Spot Indicator Catalyst

### Coltène/Whaledent AG

Version Num: 3.3

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 02/10/2023

Date d'impression: 26/11/2024

L.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pressure Spot Indicator Catalyst
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten 9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	<a href="http://www.coltene.com">www.coltene.com</a>
Courriel	msds@coltene.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H371 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H413 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Pressure Spot Indicator Catalyst

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

## Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

## Déclarations de Sécurité: Prévention

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

## Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel contient Alkyl silicate, di-n-octyltin oxide, dioctyltin dinonanoate.

## 2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## Pressure Spot Indicator Catalyst

## 3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 870-08-6 2.212-791-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>di-n-octyltin oxide</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 <sup>[1]</sup>	SCL: Pas Disponible  Facteur M aigu: N'est pas applicable  Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-25	<u>Alkyl silicate</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H226, H315, H319, H331, H335, H373, H413 <sup>[1]</sup>	SCL: Pas Disponible  Facteur M aigu: N'est pas applicable  Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 68299-15-0 2.269-595-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>dioctyltin dinoanoate</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 <sup>[1]</sup>	SCL: Pas Disponible  Facteur M aigu: N'est pas applicable  Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible

**Légende:**

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; \* EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Donner un verre d'eau immédiatement.</li> <li>▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.</li> </ul>

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Pressure Spot Indicator Catalyst

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</li> <li>▸ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.</li> <li>▸ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante.</li> <li>▸ <b>NE PAS</b> s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.</li> <li>▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.</li> <li>▸ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu.</li> <li>▸ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Non combustible.</li> <li>▸ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.</li> </ul> <p>Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p>

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement.</li> <li>▸ Eviter les contacts avec les yeux et la peau.</li> <li>▸ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité.</li> <li>▸ Utiliser une truelle / un racloir.</li> <li>▸ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés.</li> <li>▸ Laver la zone avec de l'eau.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Evacuez le personnel.</li> <li>▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.</li> <li>▸ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.</li> <li>▸ Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite.</li> <li>▸ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre.</li> <li>▸ Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage.</li> <li>▸ Neutralisez/désinfectez le résidu.</li> <li>▸ Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.</li> <li>▸ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.</li> <li>▸ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser.</li> <li>▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.</li> </ul>

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▸ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>▸ Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> </ul>
--------------------------	---

## Pressure Spot Indicator Catalyst

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>▶ <b>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.</li> <li>▶ Eviter les dommages physiques des containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.</li> <li>▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> <li>▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez-le dans son récipient d'origine.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.</li> <li>▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.</li> </ul>

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.</li> <li>▶ Emballage conforme aux règles du fabricant.</li> <li>▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Inconnu.
<b>Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)</b>	Pas Disponible
<b>Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application</b>	Pas Disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
di-n-octyltin oxide	Oral 0.002 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible
diocetyltn dinonanoate	cutanée 0.0175 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 0.0617 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, Chronique) cutanée 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 0.0109 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, Chronique) * Oral 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French)	di-n-octyltin oxide	Etain (composés organiques d'), en Sn	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.2 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible
France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French)	di-n-octyltin oxide	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	4 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.

## Pressure Spot Indicator Catalyst

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French)	dioctyltin dinonanoate	Etain (composés organiques d'), en Sn	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
di-n-octyltin oxide	25 mg/m3	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	25 mg/m3	Pas Disponible

## Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
Alkyl silicate	E	≤ 0.1 ppm

## Notes:

*La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.*

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les limites d'exposition pour la 'peau' indiquent que la vapeur et le liquide peuvent être absorbés au travers d'une peau intacte. L'absorption par la peau peut rapidement excéder une exposition à l'inhalation de vapeur. Les symptômes pour une absorption par la peau sont les mêmes que ceux pour une inhalation. Un contact avec les yeux et les muqueuses peut contribuer à une exposition globale et peuvent également invalider le standard d'exposition. Les niveaux de non-observation d'effets négatifs et les niveaux des plus faibles observations d'effets négatifs (NOAEL et LOAEL) basés sur les changements dans les poumons, le cœur, le foie, les reins, le système nerveux central et le système reproductif chez les rongeurs. Une administration orale de composés organostanniques a provoqué une toxicité dans un grand nombre d'organes, de systèmes organiques et les poumons. Le LOAEL pour le bromure triéthyl-étain était de 0,4 mg de triéthyl-étain/kg/jour pour 5 ppm dans l'eau potable. Les LOAEL pour les zones d'organe les plus critiques chez les rats (i.e. la réponse immunitaire et les effets CNS) sont de 0,15 et de 0,23 mg/étain/kg de la masse corporelle/jour. Une expérience avec une ingestion de tri- et diéthyl-étains durant le traitement d'infections staphylococcique, d'ostéomyélite, d'antrax et d'acné a suggéré que les humains réagissent d'une manière similaire à celle des rongeurs, mais que les humains sont plus sensibles à l'étain organique absorbé. Le TLV-TWA recommandé est supposé minimiser le potentiel des effets négatifs sur la fonction immunitaire et le système nerveux central. Un STEL est également recommandé pour minimiser les symptômes aigus tels qu'une irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête et/ou des nausées. Basé sur une exposition à 0,1 mg/m3, un ouvrier de 70 kg respirant 10m3 d'air/8 heures par journée de travail et supposant une rétention complète de la dose inhalée, devrait recevoir une exposition quotidienne de 14,3 ug d'étain/kg de masse corporelle d'un composé organostannique. Une évaluation de la peau a été recommandée basée sur les données animales et le danger potentiel d'une absorption augmentée due à des dommages de la peau présents chez de nombreux travailleurs exposés.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de

## Pressure Spot Indicator Catalyst

	contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.
<b>8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales</li> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tenue complète.</li> <li>▶ Tablier en P.V.C.</li> <li>▶ Crème protectrice.</li> <li>▶ Crème nettoyante pour la peau.</li> <li>▶ Unité de lavement des yeux.</li> </ul>

**Protection respiratoire**

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	vert		
<b>État Physique</b>	Colle à écoulement libre	<b>Densité relative (l'eau = 1)</b>	1.0
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	Pas Disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	>150	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Pas Disponible	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible

## Pressure Spot Indicator Catalyst

Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	
Ingestion	
Contact avec la peau	
Yeux	
Chronique	

Pressure Spot Indicator Catalyst	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Oral(Rat) LD50; 2500 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
Alkyl silicate	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >=2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

## Pressure Spot Indicator Catalyst

**dioctyltin dinonanoate**

Pour les acides gras aliphatiques (et les sels) Aiguë par voie orale (gavage) Toxicité: Les valeurs de DL50 par voie orale aiguës chez les rats à la fois étaient supérieures à > 2000 mg / kg de poids corporel Les signes cliniques étaient généralement associés à un mauvais état après l'administration de doses élevées (salivation, diarrhée, coloration, horripilation et léthargie) .Il avait pas d'effets défavorables sur le corps poids dans une étude dans certaines études, substance d'essai en excès et / ou une irritation dans le tractus gastro-intestinal a été observée à la nécropsie. potentiel de la peau et une irritation des yeux, avec quelques exceptions indiquées, est la longueur de la chaîne dépendante et diminue avec l'augmentation de la longueur de la chaîne Selon plusieurs régimes de test OCDE les études d'irritation de la peau des animaux indiquent que les acides aliphatiques C6-10 sont fortement irritants ou corrosifs, tandis que l'acide aliphatique C12 est irritant, et les ne sont pas irritants généralement acides aliphatiques C14-22 ou légèrement irritant. Les études d'irritation de la peau humaine en utilisant des expositions plus réalistes (30 minutes, 1 heure ou 24 heures) indiquent que les acides aliphatiques ont suffisante, bonne ou très bonne compatibilité avec la peau. Les études d'irritation des yeux des animaux indiquent que parmi les acides aliphatiques, les acides aliphatiques C8-12 sont irritants pour les yeux alors que les C14-22 acides aliphatiques ne sont pas irritants. potentiel d'irritation des yeux des sels d'ammonium ne suit pas la dépendance de la longueur de la chaîne; les sels d'ammonium C18 sont corrosifs pour les yeux.

absorption par voie cutanée: La pénétration in vitro de C10, C12, C14, C16 et C18 des acides gras (comme les solutions de sel de sodium) à travers la peau de rat diminue avec l'augmentation de longueur de chaîne. À 86,73 ug C16 / cm<sup>2</sup> et 91,84 ug C18 / cm<sup>2</sup>, d'environ 0,23% et moins de 0,1% des solutions de savon C16 et C18 est absorbé après 24 h d'exposition, respectivement.

Sensibilisation: Aucune donnée de sensibilisation ont été localisés. Répéter la toxicité dose: Dose répétée exposition par voie orale (gavage ou alimentation) aux acides aliphatiques n'a pas entraîné de toxicité systémique avec NOEL supérieure à la dose limite de 1000 mg / kg de poids corporel. . Mutagénicité Les acides aliphatiques ne semblent pas être mutagène ou clastogène in vitro ou in vivo carcinogénicité Aucune donnée n'a été localisés pour la cancérogénicité des acides gras aliphatiques. Toxicité pour la reproduction Aucun effet sur la fertilité ou sur les organes reproducteurs ou de développement ont été observés effets dans les études sur les acides aliphatiques et les NOEL correspondent à la dose maximale testée. Le poids de la preuve soutient le manque de potentiel de toxicité pour la reproduction et le développement de la catégorie des acides aliphatiques. Étant donné le grand nombre de substances dans cette catégorie, leur structure chimique étroitement liés, l'évolution attendue des propriétés physico-chimiques, et la similitude des propriétés toxicocinétiques, les deux extrémités de mammifères et aquatiques ont été remplis à l'aide de lecture à travers l'analogue structural le plus proche, et en sélectionnant les plus niveau de l'effet conservateur de substance de support. Les relations structure-activité ne sont pas évidents pour la endpoints. That de toxicité pour les mammifères est, la faible toxicité pour les mammifères de cette catégorie de substances limite la capacité de discerner les effets structurels sur l'activité biologique. Quoiqu'il en soit, l'analogue structurel le plus proche avec la plus grande valeur de l'effet conservateur a été sélectionné pour la lecture à travers. Irritation est observée pour des longueurs de chaîne allant jusqu'à un seuil de coupure » à ou près de 12 atomes de carbone). Métabolisme: Les acides aliphatiques partagent une voie de dégradation commune dans laquelle ils sont métabolisés en acétyl-CoA ou d'autres métabolites clés dans tous les systèmes vivants. voies biologiques communes entraînent des produits de dégradation structurellement similaires, et sont, ainsi que les propriétés physico-chimiques, responsables de comportement environnemental similaires et des profils de risque essentiellement identiques en ce qui concerne la santé humaine. Les différences dans le métabolisme ou la biodégradabilité des composés à chaîne carbone numérotés pairs et impairs ou des composés saturés / insaturés ne sont pas attendus; -même et des composés à chaîne carbonée impaire, et les composés saturés et insaturés sont d'origine naturelle et sont censés être métabolisés et biodégradés de la même manière. Les formes de sels acides et alcalins de l'acide aliphatique homologue devraient avoir de nombreuses propriétés physico-chimiques et toxicologiques similaires quand ils deviennent biodisponible; Par conséquent, les données lues dans est utilisé pour les cas où des données sont disponibles pour la forme acide, mais pas le sel, et vice versa. Dans le tractus gastro-intestinal, les acides et les bases sont absorbés dans la forme non dissociée (de non-ionisée) par simple diffusion ou par diffusion facilitée. Il est prévu que les deux acides et leurs sels seront présents dans (ou converti) la forme acide dans l'estomac. Cela signifie que à la fois l'acide aliphatique ou un sel d'acide aliphatique, les mêmes composés entrent finalement l'intestin grêle, où l'équilibre, à la suite d'une augmentation du pH, se déplacera en direction de dissociation (forme ionisée). Par conséquent, la situation sera similaire pour les composés provenant d'acides et donc pas de différences dans l'absorption sont prévues Notez que la saturation ou le niveau est insaturations pas un facteur dans la toxicité de ces substances et ne sont pas un élément essentiel de la lecture à travers processus ..

toxicocinétique: Le chiffre d'affaires des agents tensio-actifs [14C] chez le rat a montré qu'il n'y avait pas de différence significative dans le taux ou voie d'excrétion de 14C donnée par l'administration intrapéritonéale ou sous-cutanée. La principale voie d'excrétion était comme 14CO<sub>2</sub> dans l'air expiré à 6 h après l'administration. La matière restante a été incorporé dans le corps. les chaînes d'acides gras plus longs sont plus facilement incorporés à des chaînes plus courtes. A ca. 1,55 et 1,64 mg / kg de poids corporel, 71% du C16: 0 et 56% du C18: 0 a été incorporée et 21% et 38% a été excrétée sous forme de 14CO<sub>2</sub>, respectivement. Glycidyl esters gras acides (SGE), l'un des principaux contaminants des huiles traitées, sont principalement formées lors de l'étape de désodorisation dans le procédé de raffinage d'huiles comestibles et se produisent donc dans la quasi-totalité des huiles comestibles raffinées. Sont des agents cancérigènes potentiels GEs, en raison du fait qu'ils hydrolysent facilement dans la forme libre glycidol dans le tractus gastro-intestinal, qui a été trouvé pour induire des tumeurs dans divers tissus de rat. Par conséquent, des efforts importants ont été consacrés à inhiber et éliminer la formation de GEs GE contiennent un groupe époxyde terminal commun, mais présentent des compositions d'acides gras différents. Cette classe de composés a été rapporté dans les huiles comestibles après surestimation de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) des esters d'acides gras analysés par une méthode indirecte, les esters de 3-MCPD ont été étudiés en tant que contaminants de transformation des aliments et sont trouvés dans divers types d'aliments et ingrédients alimentaires, en particulier dans les huiles alimentaires raffinées. 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) et de 2-monochloropropane-1,3-diol (2-MCPD) sont des dérivés chlorés de glycérol (1,2,3-propanetriol). 3- et 2-MCPD et leurs esters d'acides gras sont parmi les chloropropanols non volatiles, le glycidol est associée à la formation et à la décomposition de l'acide 3- et 2-MCPD. Il forme des monoesters d'acides gras (GE) lors du raffinage des huiles végétales. Chloropropanols sont formées dans HVP au cours de l'étape d'hydrolyse à médiation par l'acide chlorhydrique du procédé de fabrication. Dans la production alimentaire, chloropropanols forment à partir de la réaction du chlorure endogène ou ajoutée avec le glycérol ou acylglycérol. Bien que les effets nocifs sur les humains et les animaux ne sont pas démontrés, les hydrolysats correspondants, 3-MCPD et glycidol, ont été identifiés comme cancérigènes génotoxiques rongeurs, entraînant finalement la formation de tumeurs rénales (3-MCPD) et des tumeurs à d'autres sites de tissus ( glycidol). Par conséquent, le 3-MCPD et glycidol ont été classés comme « « cancérigènes possibles de l'homme » » (groupe 2B) et « probablement cancérigènes pour l'homme » (groupe 2A), respectivement, par l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (CIRC). Les huiles à base diacylglycérade (DAG) produites par une entreprise ont été bannis du marché mondial en raison de « niveaux élevés » de Ges. Plusieurs rapports ont également suggéré qu'un processus de transformation bidirectionnelle peut se produire non seulement entre glycidol et 3-MCPD mais aussi leurs formes estérifiées en présence d'ions chlorure. Le taux de transformation de glycidol à 3-MCPD est supérieure à celle de 3-MCPD de glycidol dans des conditions acides en présence d'ions chlorure. Les précurseurs de GE à des huiles raffinées ont été identifiées comme acylglycérols

## Pressure Spot Indicator Catalyst

	<p>partielles, qui est, DAG et monoacylglycérides (MAGs); Toutefois, si elles proviennent aussi de Triglycérides (TAGs) est encore un sujet de débats controversés. Plusieurs auteurs ont noté que pures TAGs ont été stables pendant le traitement thermique (par exemple 235 ° C) pendant 3 h et ne sont donc pas impliqués dans la formation de Ges. Cependant, les résultats expérimentaux ont montré que de petites quantités de GEs sont présents dans un modèle d'huile soumis à un traitement thermique consistant à près de 100% TAGs. La formation de GEs de TAGs peut être attribuée à la pyrolyse de TAGs à DAG et Mags. En revanche, les esters de 3-MCPD dans les huiles raffinées peuvent être obtenus à partir de TAG. À l'heure actuelle, le mécanisme pour la formation d'intermédiaires GE et la relation entre les GE et les esters de 3-MCPD sont encore inconnus. Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.</p>
<b>Pressure Spot Indicator Catalyst &amp; di-n-octyltin oxide &amp; dioctyltin dinonanoate</b>	<p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.</p>

<b>toxicité aiguë</b>	✓	<b>Cancérogénicité</b>	✗
<b>Irritation / corrosion</b>	✓	<b>reproducteur</b>	✗
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✓	<b>STOT - exposition unique</b>	✓
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✗	<b>STOT - exposition répétée</b>	✓
<b>Mutagénéité</b>	✗	<b>risque d'aspiration</b>	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Pressure Spot Indicator Catalyst	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.002mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>0.21mg/l	2
	NOEC(ECx)	24h	crustacés	0.001mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>0.09mg/l	2
Alkyl silicate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	89mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.17mg/l	2
	EC10(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.014mg/L	2
	LC50	96h	Poisson	>5.8mg/l	2

## Pressure Spot Indicator Catalyst

	EC50	48h	crustacés	0.17mg/l	2
<b>Légende:</b>	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
di-n-octyltin oxide	HAUT	HAUT

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
di-n-octyltin oxide	BAS (BCF = 100)
dioctyltin dinonanoate	BAS (LogKOW = 12.16)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
di-n-octyltin oxide	BAS (Log KOC = 202700)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Elimination du produit / emballage</b>	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Des réglementations spécifiques à chaque pays peuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec les ordures ménagères conformément aux règlements officiels en contact avec des entreprises agréées en charge de l'élimination des déchets et des autorités compétentes. (Ne jeter que les emballages totalement vides.)
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Étiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

## Transport terrestre (ADR): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	N'est pas applicable
--	----------------------

## Pressure Spot Indicator Catalyst

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

## Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable

## Pressure Spot Indicator Catalyst

14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## di-n-octyltin oxide Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

EU European Chemicals Agency (ECHA) Community Rolling Action Plan (CoRAP) List of Substances

Europe EC Inventory

Europe European Customs Inventory of Chemical Substances- ECICS

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

France Eurotunnel's dangerous goods guide 2021 - List of dangerous goods accepted (French)

France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French)

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

## Alkyl silicate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

N'est pas applicable

## dioctyltin dinonanoate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

Europe EC Inventory

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

France Eurotunnel's dangerous goods guide 2021 - List of dangerous goods accepted (French)

France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French)

## Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

## Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible
------------------	----------------

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## Pressure Spot Indicator Catalyst

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinanoate)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinanoate)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (dioctyltin dinanoate)
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

<b>date de révision</b>	02/10/2023
<b>date initiale</b>	12/01/2022

## Codes pleine de risques de texte et de danger

<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H331</b>	Toxique par inhalation.

## Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
2.3	02/10/2023	Informations toxicologiques - la santé aiguë (inhalation), Informations toxicologiques - la santé aiguë (inhalation), Informations toxicologiques - la santé aiguë (avaler), Premiers secours - Conseil au médecin, Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Considérations relatives à l'élimination - Disposition, Informations écologiques - écologique, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Norme d'exposition, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (média d'extinction), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (lutte contre l'incendie), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incompatibilité incendie), Premiers secours - les premiers secours (ingestion), Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Manipulation et stockage - stockage (incompatibilité de stockage), Manipulation et stockage - stockage (récipient approprié), Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - Utilisation

## autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer

## Pressure Spot Indicator Catalyst

- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC: Code international des produits chimiques en vrac
  
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

### Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Jugement d'expert
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H332	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H335	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H371	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4, H413	Méthode de calcul